

Être membre

Il existe 2 sortes de membres: les membres « **effectifs** » et les membres « **adhérents** » (cfr art 4, 5 et 6 de [nos statuts](#)).

Le membre « **effectif** » est celui qui en fait la demande écrite au conseil d'administration et dont la demande a été acceptée par celui-ci. Il jouit de tous les droits prévus par la loi.

Le membre « **adhérent** » est celui qui en fait la demande au conseil d'administration et dont la demande est acceptée par celui-ci. Il jouit des mêmes droits que les membres effectifs, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi aux membres effectifs. Il est invité à participer aux débats de l'assemblée générale, mais ne dispose pas du droit de vote.

Les membres effectifs et les membres adhérents payent une **cotisation annuelle** identique.

Le **montant** de cette cotisation s'élève pour **2021** à : 33 €uros (cotisation individuelle) ou 45 €uros (cotisation de couple). Les membres étudiants ou les membres ne bénéficiant que de prestations sociales (chômage, aide sociale, pension, etc...) payent 15 €uros.

Elle doit être virée sur le compte Belfius n° BE85 0682 1131 2406 de « La CCL Asbl » (BIC: GKCCBEBB) avec en communication: « Cotisation 2021 »